

CONTRAT DE RESERVATION 2018

Nom : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code Postal : _____ Ville : _____
 Tél : _____
 Mobile : _____ Email : _____
 Véhicule N° d'immatriculation : _____ Type : _____ Couleur : _____

Composition du groupe :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE
1)		
2)		
3)		
4)		
5)		
6)		

ANIMAL : _____ N° tatouage : _____

UN EMPLACEMENT TENTE(S) CARAVANE CAMPING CAR
 Dimension totale tente ou caravane + auvent :m xM
 VOITURE MOTO
 avec électricité 16AMP sans électricité
 Arrivée après 14 h/...../ 2018
 Départ avant 10 h/...../ 2018

 Total du séjour€
 Acompte à envoyer = 25 % du séjour soit :€

UN HEBERGEMENT
 Mobil home O'Hara ophea 734 chalet Tente en bois
 Arrivée après 16 h/...../ 2018
 Départ avant 10 h/...../ 2018

 Total du séjour €
 Acompte à envoyer = 25 % du séjour soit :€

Mode de règlement

CHEQUE ESPECES ANCV

● **VIREMENT**

J'autorise le prélèvement de l'acompte sur la carte bancaire
 Carte bancaire _____ DATE d'expiration : _____ /20
 N° : _____ Nom du titulaire
 signature du titulaire

J'autorise le prélèvement du solde du séjour un mois avant ma date d'arrivée sur cette même carte bancaire

J'ai déclaré avoir pris connaissance des conditions générales de réservation, de location et être parfaitement d'accord.

DATE :/...../.....

Signature précédée de " lu et approuvé "

CAMPING

1. Les réservations peuvent être effectuées par courrier, e-mail, internet ou par téléphone mais avec une confirmation par écrit (contrat signé et acompte 25 %).
2. Après réception de votre contrat et de l'acompte, vous recevrez un courrier de réservation qui confirme l'acceptation des dates de séjour et rend parfait et définitif le contrat de location.
3. La location est faite pour une période ferme déterminée. En cas de force majeure (décès, maladie grave, licenciement) dûment constaté, l'acompte versé sera remboursé. Seulement en cas d'annulation trois semaines au plus tard avant la date d'arrivée.
4. Arrivées à partir de 14 heures et départ avant 10 heures. Le solde du séjour est entièrement dû à l'arrivée et ne verra aucun remboursement en cas de départ anticipé sauf accord de la direction.
5. Les locataires s'engagent à prendre possession de l'emplacement au jour fixé. A défaut, s'il n'a pas pris possession de l'emplacement 24 H après le jour convenu pour son arrivée, la présente location est résiliée de plein droit sans aucune formalité et l'acompte versé est conservé par le camping à titre de dommages et intérêts.
6. Le forfait comprend l'emplacement pour tente ou caravane, ou camping car, une voiture, deux personnes, et l'accès aux jeux.
Les emplacements sont limités à 6 personnes maximum pour des raisons de sécurité.

LOCATION

1. Les réservations peuvent être effectuées par courrier, internet, e-mail ou par téléphone. Un contrat vous sera adressé. Il sera à compléter et à nous renvoyer avec un acompte de 25% du prix total du séjour par chèque ou par carte bancaire. Nous vous informerons des disponibilités.
2. Après réception et acceptation de votre réservation, nous vous adresserons une confirmation ferme et définitive par courrier / e-mail.
3. La location est faite pour une période ferme déterminée. Les réservations ne peuvent être modifiées que dans la limite de nos possibilités.
4. Pour toute annulation parvenue avant le 1er mai, il sera remboursé 50% du montant total de l'acompte. Après le 1er mai, aucun acompte ne sera remboursé. Un départ anticipé ou une arrivée retardée ne donnera lieu à aucun remboursement.
5. Arrivées à partir de 16 heures le jour de réservation et départ avant 10 heures le jour de fin de la location.
6. Les réservations sont possibles du samedi au samedi ou du dimanche au dimanche (nous consulter). De plus, les arrivées tardives ne sont possibles que jusqu'à 22h le soir, à condition d'en avertir la réception par téléphone le jour même avant 19h.
7. Inclus dans le prix de la location : eau, électricité, gaz et accès aux jeux. Tous les mobil homes sont raccordés au réseau d'égout. Chaque mobil home est équipé d'une terrasse, un kit vaisselle et un salon de jardin.
8. Une caution de 250 € sera demandée à chaque client en début de séjour (200 € pour les dégradations éventuelles du MH (100 € pour les tentes en bois) + 50 € pour le ménage non réalisé). Cette caution sera rendue au client au départ après inventaire du mobil home. Le mobil home doit être rendu en état de propreté identique à celui trouvé à l'arrivée. Le réfrigérateur doit être dégivré impérativement avant le départ. Dans le cas contraire la somme forfaitaire de 50€ pour ménage sera retenue.
9. La capacité d'accueil du mobil home (4 ou 6 personnes) est FERME pour une question d'assurance et donc de sécurité des personnes. Aucune personne supplémentaire (même enfant en bas âge) ne sera acceptée.
10. Les tentes sont interdites sur les emplacements des mobil homes. Les remorques des bateaux et autres remorques doivent être stationnées à l'extérieur du camping. Si toutefois l'emplacement permet le stationnement de la remorque, le tarif appliqué sera celui du véhicule supplémentaire.

CONDITIONS GENERALES

1. Seules les personnes dont le nom figure sur le contrat de réservation seront admises à séjourner sur le camping. Tout changement restera à l'appréciation de la direction du camping.
2. A l'arrivée, les personnes devront se présenter à la réception afin d'effectuer les formalités d'entrée au camping (taxe de séjour).
3. Mode de règlement possible : carte bancaire, chèques, espèces, chèques vacances ANCV. Toutefois les soldes des séjours doivent être acquittés le jour d'arrivée.
4. Aucun visiteur ne peut accéder au camping sans être préalablement passé par la réception. La direction se réserve le droit de limiter le nombre de visiteurs.
5. Les tarifs n'incluent pas la taxe de séjour.
6. Pour des raisons de sécurité, le nombre de véhicules est limité par emplacement :
 - Emplacement mobil home 4 personnes : 1 voiture maximum.
 - Emplacement caravane/tente : 1 voiture maximum.Les voitures supplémentaires devront impérativement être stationnées au parking extérieur non surveillé.
Les remorques et les bateaux seront également stationnés sur le parking extérieur non surveillé.
7. Toute personne est tenue de se conformer au règlement intérieur du camping, l'assurance responsabilité civile est obligatoire pour l'ensemble des locataires.
8. En cas de litige, le tribunal de Fontenay Le Comte est compétent.
9. L'accès du camping sera fermé de 22 h 30 à 8 heures du matin pour tous les véhicules. L'accès se fera exclusivement à pied.
10. Un seul animal, vacciné, tatoué (hors chien de catégorie 1 et 2) est autorisé sur les emplacements et les mobilhomes après en avoir fait la demande au directeur de l'établissement avec un supplément de 2 € par nuitée.